

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du jeudi **25 septembre 2025**

Président Ludovic PROISY
Secrétaire de séance Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 19 septembre 2025

Lieu de séance : Salle Paul Buisine

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19
Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de présents participants au vote : 12
Nombre de procurations : 05

Membres présents :

Ludovic PROISY	Charline DECARNIN	Éric TIRLEMONT
Judith TERNIER	Marie-Claire NAESSENS	Vincent DELMER
Christelle DELEPLACE	Brigitte MAINGUET	
Yves MARTIN	Olivier MORVAN	
Denise DUCROUX	Maurice VANDEWALLE	

Membres absents ayant donné procuration :

Fabrice **VAN BELLE** donnant pouvoir à Charline **DECARNIN**
Isabelle **CANDELIER** donnant pouvoir à Christelle **DELEPLACE**
Fabienne **MEPLON** donnant pouvoir à Denise **DUCROUX**
Théo **VANENGELANDT** donnant pouvoir à Yves **MARTIN**
Aurélien **MALAQUIN** donnant pouvoir à Éric **TIRLEMONT**

Membre absent excusé :

Guillaume **LIETARD**

Membre absent :

Jorge **DOS SANTOS**

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV20250925_12

Organisation de la classe de neige 2026 du groupe scolaire Alain Decaux

M. LE MAIRE INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL que,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de l'Éducation, notamment les dispositions relatives aux voyages scolaires avec nuitées ;

VU la demande présentée par Mme Clémence MATTA, directrice du groupe scolaire Alain Decaux, relative à l'organisation d'un séjour en classe de neige en janvier 2026 ;

CONSIDÉRANT que ce projet s'inscrit dans le cadre du programme présente un intérêt pédagogique, éducatif et social reconnu ;

CONSIDÉRANT que la commune de Vendeville soutient historiquement les projets scolaires favorisant la découverte, l'autonomie et la vie collective ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de fixer les modalités de participation financière de la commune ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Maire,

Il est proposé au Conseil Municipal :

1. *D'autoriser l'organisation d'une classe de neige au bénéfice des élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du groupe scolaire Alain Decaux, du lundi 5 janvier soir au dimanche 11 janvier 2026 matin, à La Chapelle d'Abondance (La Chaux), avec l'association Mer et Montagne.*
2. *De valider la participation financière de la commune à hauteur de 50 % du coût total du séjour, soit un montant maximal de 13 469,50 € TTC, calculé sur la base d'un coût global de 26 939 € TTC pour 45 élèves et la veillée « Contes & Légendes ».*
3. *De préciser que cette participation communale sera versée directement à l'association Mer et Montagne, organisme organisateur du séjour.*
4. *De confier la gestion du reste à charge au groupe scolaire Alain Decaux, afin de permettre la prise en compte des aides éventuelles de l'Association des Parents d'Élèves (APE) ou d'autres dispositifs.*
5. *D'inviter les familles dont le quotient familial (QF) se situe dans les tranches 1 à 4 à prendre contact avec le CCAS de Vendeville pour un examen de leur situation et un éventuel accompagnement financier.*
6. *De charger Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE**

- **D'AUTORISER** l'organisation d'une classe de neige au bénéfice des élèves des classes de CE2-CM1 et CM1-CM2 du groupe scolaire Alain Decaux, du **lundi 5 janvier soir au dimanche 11 janvier 2026 matin**, à **La Chapelle d'Abondance (La Chaux)**, avec l'association **Mer et Montagne**.
- **DE VALIDER** la participation financière de la commune à hauteur de **50 % du coût total du séjour**, soit un montant maximal de **13 469,50 € TTC**, calculé sur la base d'un coût global de 26 939 € TTC pour 45 élèves et la veillée « Contes & Légendes ».
- **DE PRÉCISER** que cette participation communale sera **versée directement à l'association Mer et Montagne**, organisme organisateur du séjour.
- **DE CONFIER** la gestion du **reste à charge** au **groupe scolaire Alain Decaux**, afin de permettre la prise en compte des aides éventuelles de l'Association des Parents d'Élèves (APE) ou d'autres dispositifs.
- **D'INVITER** les familles dont le **quotient familial (QF)** se situe dans les **tranches 1 à 4** à **prendre contact avec le CCAS** de Vendeville pour un examen de leur situation et un éventuel accompagnement financier.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire ou son représentant de signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération sera transmise à la préfecture et consignée dans le registre des délibérations du Conseil Municipal.

SCRUTIN	POUR : 17	CONTRE : 00	ABSTENTION : 00
----------------	------------------	--------------------	------------------------

Envoyé en préfecture le 17/10/2025

Reçu en préfecture le 17/10/2025

Publié le

ID : 059-215906090-20250925-VDV20250925_012-DE

S²LO

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en préfecture du Nord
Le 14/10/2025

Le secrétaire de séance


Charline DECARNIN



Le Maire,



Ludovic PROISY